

Monsieur suré Directeur de l'Ecole française
des beaux Arts à Rome.

Paris le 12. frimaire an 12.

117

Vous répondez à la lettre que j'ai, Monsieur, eu l'honneur de vous écrire le 6. Vendémiaire 11.
Vous me marquez par la vôtre du 9. Brumaire suivant, de faire retirer du Carton qui vous concerne
à la Trésorerie, la Créance de 5000. F. que vous avez fournie à M. Lavaggi le 6. X^{bris} 1802, dont le
montant n'a été payé le 24. Nivose an 11. pour solde de l'ordonnance du Ministre de
l'Intérieur du 9. fructidor de l'an 10, parce qu'elle appartient à l'exercice de l'an 11. Vous
vous proposez en conséquence de tirer une nouvelle Créance pour remplacer celle que vous avez
manqué de faire dans le tems, afin que je puisse recevoir pour vous les 5000. F. qui vous restent
de cette ordonnance.

Quoique l'application qui on lui a faite de la Créance que vous voulez à présent reporter sur
l'an 11, paroisse n'avoir eu lieu que par méprise, cette transposition est plus difficile qu'on ne suppose,
à cause de la réforme qu'elle occasionneroit dans les écritures de la Trésorerie. Le montant de votre
Créance ayant été imputé sur les fonds mis à la disposition du Ministre pour l'an 10,
ne peut pas se prendre aujourd'hui sur ceux de l'an 11. à la décharge des premiers, sans
que le Ministre en fasse la demande. Je crois, Monsieur, que vous jugerez qu'il sera
plus simple de lui écrire, s'il a reçu votre compte de l'an 11, qu'il convient d'en diminuer la recette
des 5000. F. de votre Créance, ou si vous ne l'avez pas encore rendu, de n'y point porter cette somme, et
de demander qu'elle soit comprise dans ce qu'il devra vous ordonner pour solde de l'exercice
de la dernière année.

J'ai l'honneur de vous saluer.

J. Becamier

117 bis

Monsieur
Monsieur, Directeur de
l'École Française des Beaux-Arts
Paris

116 bis

